

## Communiqué de l'assemblée des blessés suite au rapport de la Commission parlementaire menée après la mort de Rémi Fraisse

### De la mort de Rémi Fraisse à l'interdiction de manifester, le cynisme des députés est sans limite.

Automne 2014 : Rémi Fraisse est tué par une grenade lancée par la gendarmerie à Sivens. Suite à ce drame, les manifestations organisées contre les violences policières sont féroce­ment réprimées à Nantes, Toulouse ou Paris. Une commission d'enquête parlementaire concernant les « modalités du maintien de l'ordre » est lancée à l'initiative des écologistes.

Nous, membres de l'Assemblée des blessés, des familles et des collectifs contre les violences policières, avons demandé à être auditionnés par cette commission. Nous y sommes allés sans illusion, le 19 mars, constatant que la grande majorité des auditions se concentrait sur les revendications de la police et de sa hiérarchie, et non sur celle des victimes de violences policières.

Pendant des semaines, les forces de l'ordre ont été entendues, sans aucune contradiction, à l'Assemblée Nationale par des députés bienveillants. Pourtant cette commission était lancée suite à la mort d'un manifestant. Ce sont bien les manifestants, les supporters, les habitants des quartiers qui perdent des yeux ou la vie, dans le cadre d'opération de « maintien de l'ordre ». Ce 28 mai, la commission rend son rapport. Plutôt que de limiter les pouvoirs de la police, ces députés proposent de renforcer plus encore l'arsenal sécuritaire.

L'interdiction de manifester pour les individus considérés "suspects" dans la continuité directe de la loi de renseignement est à l'ordre du jour. Sur le terrain, les morts et mutilations risquent de se multiplier car les policiers seront amenés non seulement à faire des arrestations *préventives* d'individus jugés *suspects*, mais aussi à empêcher par la force les rassemblements *interdits*. Les dispositifs d'exception mis en place à Nantes ou Toulouse deviendraient la norme.

Par ailleurs, le rapport prétend « limiter strictement » l'usage du *flashball superpro*. **Bonne nouvelle ? Non**, car cette ancienne génération de flashball peu précise est remplacée depuis 2007 par les *Lanceurs de Balles de Défense – LBD40* – plus précis et plus puissants. Les LBD sont classés armes de catégorie A – arme à feu à usage militaire. Ces armes ont notamment mutilé 4 manifestants à Nantes ces dernières années. L'Etat ne restreint pas cet armement de la police, il le confirme, le renforce et le généralise !

La situation est très grave. Non seulement la police n'est pas désarmée ni punie mais des élus utilisent désormais la mort d'un manifestant pour tenter de légitimer encore davantage un dispositif policier militarisé. Cela est sans précédent. La commission a adopté un rapport tellement liberticide et répressif que son propre président a voté contre, ce qui constitue une grande première sous la Vème République !

Nous revendiquons plus que jamais l'interdiction des armes de guerre – type LBD et grenades.

Nous appelons celles et ceux qui refusent de vivre dans un État qui réduit les droits et les libertés, qui mutilé et tue, à s'organiser et lutter ensemble contre les graves dérives actuelles.

*L'Assemblée des blessés, des familles et des collectifs contre les violences policières  
29 mai 2015*